

Tir Longue Distance

Législation - communiqué UFA bidon ?

cyrildu92 - 13 Déc 2012 07:31

Sujet du message: communiqué UFA bidon ?

regardez ce que je viens de recevoir par mail :

On dirait que tout s'accélère en cette fin d'année et l'actualité de ce mois est abondante. La seule chose que les amateurs aimeraient voir aller plus vite, c'est bien la réglementation française.

Toute la communauté des amateurs d'armes est anxieuse de savoir «comment la réglementation évolue». Les 60 décrets ou arrêtés à prendre ou à modifier pour le 7 septembre 2013, «quelle tendance prennent-ils ?» Autant de questions auxquelles il est très difficile de répondre avec précision. L'administration présente son «meilleur profil» et s'apprête à appliquer la loi du 6 mars 2012 dans l'esprit dans lequel elle a été votée. Avec même de petits suppléments «sympathiques » pour les amateurs d'arme.

Déjà un premier projet de texte fixant les catégories a été «préparé ». Il est prématuré d'en parler. Les «choses» qui ne conviennent pas sont de l'ordre rédactionnel et sont à corriger.

On nous promet des décrets «sans surprise» dans la lignée des précédents et de tout ce qui a été dit ces dernières années. Ainsi que des mesures transitoires à «long terme».

Des pistes satisfaisantes

Déjà on peut dire que sont «actés» des points qui tiennent à cœur les différents utilisateurs d'armes. Ce sont les suivants :

- la capacité maximum des chargeurs serait de 30 coups pour les armes d'épaule et de 20 coups pour les armes de poing. Ce sont les capacités usuelles actuelles, l'administration a le souci de «coller» à la réalité industrielle.
- la durée de validité des autorisations passerait de 3 ans à 5 ans, cela allégera le travail des préfectures.
- les calibres classés en catégorie A seront limités au 7,62x39, 5,45x39, la 12,7x50 parce qu'elle perce les blindages et la 14,5 de la mitrailleuse soviétique. Il reste encore à trancher pour la 223 Remington en raison de l'énorme quantité du stock mondial, avant qu'elle ne soit plus classée, il faut d'abord tarir la source. Par contre, plus d'inquiétude pour la 308.

Ainsi, des armes à répétition qui auraient été normalement classées en catégorie C en raison de leur système de réarmement, seront classées en A soumis à autorisation. Ce sera

la seule exception, les autres armes restant classées par leur morphologie : système de fonctionnement, capacité, dimensions, camouflage sous une autre forme etc...

- les calibres de catégorie A seront accessibles avec autorisation, comme pour la 1re catégorie actuelle.
- il en découle l'abandon de la spécificité française du classement par calibre qui n'avait plus de raison technique d'exister. Cela va redonner de l'oxygène au marché des armes et du baume au cœur des utilisateurs.

- à noter que les munitions suivront le régime de l'arme lorsqu'elle lui sont spécifique. Lorsqu'elle sont utilisables par plusieurs catégorie, elle suivront le régime le moins contraignant.

les problèmes,

eut en tarir la source !

Des pistes à explorer

L'administration se penche sur la définition de la balle blindée classée en catégorie A interdite, par la loi.

Elle penche pour ne classer que celles qui peuvent perforer un blindage et non pas une simple feuille métallique comme un casque par exemple.

De même pour la différenciation entre les lunettes de tir «civiles» et les lunettes militaire. La réponse pourrait être dans le réticule spécifiquement militaire qui résisterait aussi bien à l'immersion total qu'à un environnement de fortes vibrations.

Et les interrogations

D'emblée l'administration répond que les questions de classement de matériel ou d'armes qui poseront problème seront tranchées par la Commission interministérielle de classement. Elle sera

à double présidence, du ministère de l'Intérieur ou de la Défense selon la nature de la question qui sera posée.

Les amateurs se souviennent combien notre association avait demandé par amendements, au moment du vote de la loi, que les collectionneurs et autres utilisateurs fassent partie de la composition

de la Commission.

Reste le problème des armes anciennes pour lesquelles il faut établir les listes des armes en plus et des armes en moins par rapport au millésime de 1900. Nous n'avons pas encore commencé à travailler avec l'administration, malgré deux demandes. C'est donc pour plus tard...

Jean-Jacques Buigné. Président de l'UFA

Je suis très dubitatif quand à l'authenticité de ce que je viens lire ...

Gilles78 - 13 Déc 2012 08:33

Sujet du message: Re: communiué UFA bidon ?

Bullshit ! 🤔

Je ne sais pas quelle est la source de l'UFA mais il y a encore des choses qui ne sont pas que d'ordre rédactionnel.

Ce qui est bien d'ordre rédactionnel c'est effectivement des définitions de mots rédigées par des gens qui n'ont aucune culture armurière et mettent des adjectifs dignes de la presse à sensation par-dessus des notions simples.

Le mot "blindé" est un abus de langage total, le bon mot de vocabulaire c'est "chemisé". Un projectile chemisé n'a JAMAIS été perforant, seuls les projectiles à noyau en métal dur peuvent l'être et s'ils sont chemisés aussi, ce n'est pas pour renforcer leur pouvoir de pénétration, mais pour leur permettre d'atteindre les vitesses nécessaires à l'action de perforation du noyau.

ET IL N'A JAMAIS ETE QUESTION DE CLASSER DES CALIBRES (autres que ceux des canons à partir de 20mm) EN A!!!!
CECI EST DE LA DESINFORMATION PURE ET SIMPLE, certes à partir d'une rédaction qui peut prêter à confusion, mais quand on prend soin de lire attentivement et qu'on s'est habitué à la phraséologie administrative, il n'y a aucun doute possible.

Je note au passage que l'UFA fait la preuve de sa grande compétence armurière en inventant un nouveau calibre : le 12,7x50 😞

On parle bien du 12,7x99 au standard OTAN soit le .50 BMG américain.
Il est étonnant qu'on parle maintenant de ce calibre après avoir parlé pendant des mois du 12,7x108 russe. Mais bon !... 😞😞😞

olavthor - 13 Déc 2012 09:36

Sujet du message: Re: communiué UFA bidon ?

cyrildu92 a écrit:

On nous promet des décrets «sans surprise» dans la lignée des précédents et de tout ce qui a été dit ces dernières années. Ainsi que des mesures transitoires à «long terme».

Les promesses, on en a déjà fait les frais.

cyrildu92 a écrit:

De même pour la différenciation entre les lunettes de tir «civiles» et les lunettes militaire. La réponse pourrait être dans le réticule spécifiquement militaire qui résisterait aussi bien à l'immersion total qu'à un environnement de fortes vibrations.

J'ai du mal à comprendre. Classements suivant leur résistance aux vibrations ? En gros, on aurait droit aux lunette merdiques, celles qui tiendront le coup étant réservées aux force de l'ordre ? Parceque les vibrations, lors d'un tir...

cyrildu92 a écrit:

Je suis très dubitatif quand à l'authenticité de ce que je viens lire ...

Si on pouvait commencer par éclaircir ce point, ça évitera peut-être quelques pics de tension.

Gonfaron - 13 Déc 2012 09:50

Sujet du message: Re: communiué UFA bidon ?

C est un article paru dans la Gazette des armes et le A y figure si j ose dire en toute lettre.L article n est pas expressement signé mais il figure dans la rubrique de M Buigné.

winchcoyote56 - 13 Déc 2012 10:13

Sujet du message: Re: communiué UFA bidon ?

olavthor a écrit:**cyrildu92 a écrit:**

De même pour la différenciation entre les lunettes de tir «civiles» et les lunettes militaire. La réponse pourrait être dans le réticule spécifiquement militaire qui résisterait aussi bien à l'immersion total qu'à un environnement de fortes vibrations.

J'ai du mal à comprendre. Classements suivant leur résistance aux vibrations ? En gros, on aurait droit aux lunette merdiques, celles qui tiendront le coup étant réservées aux force de l'ordre ? Parceque les vibrations, lors d'un tir...
Si on pouvait commencer par éclaircir ce point, ça évitera peut-être quelques pics de tension.

Il y a une optique type point rouge (Elcan si je ne me trompe pas) que notre administration a classé (et donc d'interdit aux civils) car elle est (entre autre) prévue pour résister à une utilisation sur les mitrailleuses de calibre 12.7X99. 🙄

Merci de ne pas vous épancher en commentaires indignés sur ce fait, ça ne fera qu'alourdir le topic sans faire avancer "la science". 🙄

La référence "légale" a été fournie par Cantius en début d'année ici:

<http://www.tirmaillyforum.com/mildot/viewtopic.php?p=1376182&highlight=#1376182>

valinco - 13 Déc 2012 10:45

Sujet du message: Re: communiuqué UFA bidon ?

olavthor a écrit:**cyrildu92 a écrit:****abies88 a écrit:**

Je suis très dubitatif quand à l'authenticité de ce que je viens lire ...

Si on pouvait commencer par éclaircir ce point, ça évitera peut-être quelques pics de tension.

bizarre bizarre c'est même pas sur le site officiel de l' UFA



Tout est là:

http://www.armes-ufa.com/IMG/pdf/GA448-12-12_ACTUALITE.pdf

bob razovski - 13 Déc 2012 11:33

Sujet du message:

Comment L'UFA peut-elle être crédible avec ce genre de déclaration bidon ?

le beau jc - 13 Déc 2012 11:39

Sujet du message: Re: communiqué UFA bidon ?

Surprenant, ça avance en coulisse sans l'UNPACT 🙄

Gilles78 - 13 Déc 2012 11:48

Sujet du message: Re: communiqué UFA bidon ?**le beau jc a écrit:**

Surprenant, ça avance en coulisse sans l'UNPACT 🤔

Les vieux démons continuent de faire croire que c'est en tripatouillant en coulisse qu'on obtiendra les meilleurs avantages.

La réalité a un peu tendance à évoluer, mais il reste toujours très difficile de trouver des interlocuteurs qui aient envie d'entendre des discours libres et construits plutôt que des pensées toutes faites ou des acceptations résignées.

Si ça n'avancait pas de façon significative dans les prochains jours, il se pourrait qu'on vous propose de manifester votre émotion... 😊

valinco - 13 Déc 2012 12:02

Sujet du message:**bx19gt a écrit:**

Moi mon choix a été fait depuis longtemps de laisser cette association de côté.
Je préférerais de loin le discours et les actions de l'umpact.

Je suis aussi à l'ADT-UFA, mais ne renouvellerai pas l'année prochaine, n'ayant pas reçu ma carte d'adhérent 2012 malgré 2 relances. Monsieur Buigné me répondant la 1ère fois en juin que les cartes adhérents étaient en cours, puis une seconde fois en août qu'il était très occupé et n'avait pu les gérer ...

Gilles78 - 13 Déc 2012 13:41

Sujet du message: Re: communiqué UFA bidon ?

Bon, allez, je vais reprendre ce texte point par point

Citation:

Avec même de petits suppléments «sympathiques» pour les amateurs d'arme.

Avant de dire qu'ils sont sympathiques, il vaudrait mieux les analyser en détail. Il me semble assez étonnant de considérer comme des "cadeaux" des dispositions qui ne sont que le résultat de la volonté du législateur.

Citation:

Déjà un premier projet de texte fixant les catégories a été «préparé». Il est prématuré d'en parler.

Si c'est prématuré, autant ne pas en parler du tout, non ?...

Ras le bol du teasing et du "moi je sais tout mais je ne dirai rien" !...

Citation:

Les «choses» qui ne conviennent pas sont de l'ordre rédactionnel et sont à corriger.

J'ai déjà dit plus haut que si le rédactionnel est à corriger, il n'y a pas que ça, loin s'en faut !

Citation:

On nous promet des décrets «sans surprise» dans la lignée des précédents et de tout ce qui a été dit ces dernières années. Ainsi que des mesures transitoires à «long terme»

a été dit ces dernières années. Ainsi que des mesures transitoires à «long terme».

Les promesses n'engagent jamais que ceux qui y croient !

Citation:

Des pistes satisfaisantes

Déjà on peut dire que sont «actés» des points qui tiennent à cœur les différents utilisateurs d'armes. Ce sont les suivants :

- la capacité maximum des chargeurs serait de 30 coups pour les armes d'épaule et de 20 coups pour les armes de poing. Ce sont les capacités usuelles actuelle, l'administration a le souci de «coller» à la réalité industrielle.

Je ne savais pas que la limitation de capacité des chargeurs "tenait à cœur" des tireurs ni que les capacités de 20 et 30 coups étaient des capacités usuelles. On peut tout aussi bien dire statistiquement que la capacité du chargeur "moyen" est de 15 et de 25... ou dire que des chargeurs à 25 coups sont largement disponibles pour certaines armes de poing et qu'il existe des chargeurs à 32 coups pour certaines armes d'épaule en provenance des pays de l'Est, il est donc difficile de prétendre coller à cette réalité-là.

Citation:

- la durée de validité des autorisations passerait de 3 ans à 5 ans, cela allégera le travail des préfectures.

Belle avancée, annoncée depuis de nombreux mois comme une évidence en cohérence avec les exigences de la RGPP et des baisses d'effectifs qui vont avec. Nos impôts ne s'en plaindront pas, mais ce qui aurait été une vraie avancée, c'est la maîtrise du temps de traitement des dossiers (dans les BdR par exemple) et surtout un texte qui anticipe sur la dématérialisation de la procédure plutôt que sur le maintien en l'état (à quelques détails près) des circuits complexes qui l'entravent.

Citation:

- les calibres classés en catégorie A seront limités au 7,62x39, 5,45x39, la 12,7x50 parce qu'elle perce les blindages et la 14,5 de la mitrailleuse soviétique.

Alors là on est dans le délire le plus total : il n'est question nulle part de classer des calibres en A ! cette interprétation d'éléments de textes mais lus et totalement fausse et elle ne peut que polluer totalement la discussion.

Citation:

Il reste encore à trancher pour la 223 Remington en raison de l'énorme quantité du stock mondial, avant qu'elle ne soit plus classée, il faut d'abord tarir la source.

ça veut dire quoi "tarir la source" avec une munition qui est réglementaire dans la quasi-totalité des armées de la planète ?...

Cette phrase est du foutage de gueule qui essaye à l'occasion de jouer sur la pseudo différence entre le 5,56x45 "militaire" et le 223Rem "civil". Tout ceci est futile et inutile : le 5,56x45 ET le 223Rem seront bien classés en B avec pour seule conséquence pour nous l'impossibilité d'acquérir sous le régime de la déclaration les carabines à répétition chambrées dans cet excellent calibre. C'EST TOUT !

Citation:

Par contre, plus d'inquiétude pour la 308.

Ceux qui lisent les communiqués de l'UNPACT n'en ont plus depuis longtemps.

Citation:

Ainsi, des armes à répétition qui auraient été normalement classées en catégorie C en raison de leur système de réarmement, seront classées en A soumis à autorisation.

La catégorie des armes soumises à autorisation c'est B !!!
A, c'est la catégorie des armes INTERDITES !
Pourquoi foutre le bordel dans la tête des gens ?...

Citation:

Ce sera

la seule exception, les autres armes restant classées par leur morphologie : système de fonctionnement, capacité, dimensions, camouflage sous une autre forme etc...

- les calibres de catégorie A seront accessibles avec autorisation, comme pour la 1re catégorie actuelle.

Je ne me répéterai pas !

Citation:

- il en découle l'abandon de la spécificité française du classement par calibre qui n'avait plus de raison technique d'exister.

Tiens donc... et les 5 calibres précités, ils font quoi ?

Citation:

Cela va redonner **de l'oxygène au marché des armes** et du baume au cœur des utilisateurs.

OK, je vois le propos du professionnel !

Citation:

- à noter que les munitions suivront le régime de l'arme lorsqu'elle lui sont spécifique. Lorsqu'elle sont utilisables par plusieurs catégorie, elle suivront le régime le moins contraignant.

On prend des paris ?...

Citation:

Des pistes à explorer

L'administration se penche sur la définition de la balle blindée classée en catégorie A interdite, par la loi.

Ah bon : A c'est interdit maintenant !... Je croyais que c'était soumis à autorisation comme la 1ère ?....
Soyons un peu sérieux et rigoureux de temps en temps !

Citation:

Elle penche pour ne classer que celles qui peuvent perforer un blindage et non pas une simple feuille métallique comme un casque par exemple.

Tout dépend du blindage, de son épaisseur de sa nature, de l'angle d'incidence... Ce verbiage

approximatif donne la mesure du flou qui entoure cette réflexion.

Le vrai besoin c'est d'abord de comprendre qu'une balle "blindée" ça ne veut rien dire en terme de perforation et qu'on serait bien inspiré de commencer par parler de balle **chemisée** plutôt. Ce qui rend un projectile perforant n'a jamais été sa chemise en tombac, mais bien le noyau en métal dur qui se trouve caché à l'intérieur ET sa vitesse. Le chemisage du projectile n'ayant pour objet que de permettre d'atteindre la bonne vitesse pour que le noyau perforant possède l'énergie suffisante.

Citation:

De même pour la différenciation entre les lunettes de tir «civiles» et les lunettes militaire. La réponse pourrait être dans le réticule spécifiquement militaire qui résisterait aussi bien à l'immersion total qu'à un environnement de fortes vibrations.

Le réticule ne tue pas, heureusement !...

Si seule le réticule résistait à l'immersion et à l'environnement vibratoire, la lunette serait du consommable.

Les lunettes modernes de qualité, civiles comme militaires, présentent TOUTES des caractéristiques suffisantes pour tenir l'étanchéité en pression comme en dépression. Les chasseurs qui ont des lunettes d'anciennes génération en font l'amère expérience contraire et ils sont bien contents de bénéficier de ces caractéristiques quand ils changent de lunette.

Un objet destiné à l'usage militaire subit des essais suivant un cahier des charges assez complet et sévère. L'ensemble des industries qui travaillaient pour ce secteur d'activité ont été obligées de compléter leur gamme de produits avec des produits destinés au marché civil nettement plus prometteur et moins contraint par les restrictions budgétaires.

A cette occasion, elles n'ont pas dégradé leur produit pour faire un produit techniquement moins capable, elles ont surtout industrialisé leur fabrication pour fabriquer le même objet (à quelques différences cosmétiques près) en plus grand nombre d'exemplaire.

Le positionnement de l'administration sur ce sujet est assez figé et la discussion n'est pas simple.

Citation:

Et les interrogations

D'emblée l'administration répond que les questions de classement de matériel ou d'armes qui poseront problème seront tranchées par la Commission interministérielle de classement. Elle sera

à double présidence, du ministère de l'Intérieur ou de la Défense selon la nature de la question qui sera posée.

Les amateurs se souviennent combien notre association avait demandé par amendements, au moment du vote de la loi, que les collectionneurs et autres utilisateurs fassent partie de la composition

de la Commission.

Reste le problème des armes anciennes pour lesquelles il faut établir les listes des armes en plus et des armes en moins par rapport au millésime de 1900. Nous n'avons pas encore commencé à travailler avec l'administration, malgré deux demandes. C'est donc pour plus tard...

No comment....

Citation:

Je suis très dubitatif quand à l'authenticité de ce que je viens lire ...

C'est signé ! Mais je dois dire que j'ai connu JJ Buigné mieux inspiré si c'est vraiment lui qui a écrit ce texte.

valinco - 13 Déc 2012 14:45

Sujet du message: Re: communiqué UFA bidon ?

Gilles 🤔 🙄 🙌 🙏

JC - 13 Déc 2012 15:10

Sujet du message: Re: communiqué UFA bidon ?

Vu le nombre de sonneries et d'erreurs factuelles grossières contenues dans les propos rapportés par le premier post, il serait sans doute utile que les modos ferment cette boîte à rumeurs débiles 🙄

Ca serait bien car nous n'apparaîtrions pas comme des..., disons des..., je cherche mes mots mais beaucoup me viennent à l'esprit en même temps et j'ai du mal à choisir 😊

pgmUR - 13 Déc 2012 15:11

Sujet du message:

Je m'étonne que certains accordent encore une once d'intérêt à cette soit disante association de défenses des amateurs d'arme, mon sentiment de défiance vis à vis de celle ci se trouve confortée après la lecture de ce communiqué.

valinco - 13 Déc 2012 15:14

Sujet du message: Re: communiqué UFA bidon ?

JC a écrit:

Vu le nombre de sonneries et d'erreurs factuelles grossières contenues dans les propos rapportés par le premier post, il serait sans doute utile que les modos ferment cette boîte à rumeurs débiles 🙄

Ca serait bien car nous n'apparaîtrions pas comme des..., disons des..., je cherche mes mots mais beaucoup me viennent à l'esprit en même temps et j'ai du mal à choisir 😊

Bien au contraire, personne ne s'y trompe, et cela permet de savoir au moins qui dit quoi. Tant qu'à choisir une association, au moins savoir de quoi il en retourne. Je suis donc pour que ce topic reste ouvert.

nanard35 - 13 Déc 2012 18:33

Sujet du message: Re: communiqué UFA bidon ?

Bonsoir à tous,

moi ce qui me désole dans la lecture de ce post (en tout cas c'est mon ressenti) c'est l'impression que chaque association semble travailler dans son coin et critique le travail de sa voisine.

Comment voulez-vous que les tireurs s'y retrouvent dans ce souk ?

Depuis plus de 20 ans que je suis tireur et m'intéresse aux armes j'ai toujours été adhérent d'au moins une association car cela me semblait important, sachant que l'union fait la force. Lecteur de Cibles, j'ai été très longtemps à l'ANTAC, puis ces dernières années à l'ADT-UFA puis tout récemment (dés que j'ai appris sa création en venant sur ce forum) à l'UNPACT.

J'ai adhéré il y a qq années à l'ADT-UFA qui semblait mieux défendre les intérêts des tireurs et être plus présents dans les négociations avec les ministères concernés.

Et j'avais déjà bien perçu à l'époque un malaise (après qq échanges avec JJ Buigné) et le tirage entre eux et l'Antac.

Maintenant au vu des propos échangés ici, je ressens la même chose entre l'UNPACT et l'ADT-UFA.

Et là franchement ça me chagrine (je me répète désolé !!)

Et la franchement ça me chagrine (je me repete desole) :

Il me semble que l'on a besoin d'avancer groupé et uni pour défendre au mieux nos intérêts et notre(la) liberté !

Alors qu'il y ait des inexactitudes dans certains propos ou des avis différents sur ce que seront les futurs décrets d'application est une chose mais arrêtons par pitié de se jeter l'anathème et de se taper les uns sur les autres !

Je profite par ailleurs de ce post pour apporter un petit témoignage, étant encore au téléphone ce matin avec la personne qui gère le service des armes à Fougères pour le 35.

D'après ses sources (officielles je suppose) les décrets arriveraient bien en Septembre (et non en Mars) et la validité de nos autorisations passeraient bien à 5 ans.

Mais "elle" a rajouté, fataliste, "si ça ne change pas encore d'ici là !"

cyrildu92 - 13 Déc 2012 18:46

Sujet du message: Re: communiqué UFA bidon ?

bonsoir à tous,

cyrildu92 a écrit:

Je suis très dubitatif quand à l'authenticité de ce que je viens lire ...

Si on pouvait commencer par éclaircir ce point, ça évitera peut-être quelques pics de tension.
[/quote]

je ne prends ni part pour les uns ou pour les autres, je suis simplement dubitatif a la lecture de certaines choses, genre :

les calibres classés en catégorie A seront limités au 7,62x39, 5,45x39, la 12,7x50 parce qu'elle perce les blindages

je ne comprends pas trop, les 7.5X55, 7.62X51 et autre 5.56X45 ont tous une version perfo, alors tout sera en A ?

JC a écrit:

Vu le nombre de sonneries et d'erreurs factuelles grossières contenues dans les propos rapportés par le premier post, il serait sans doute utile que les modos ferment cette boîte à rumeurs débiles 🙄

Ca serait bien car nous n'apparaîtrions pas comme des..., disons des..., je cherche mes mots mais beaucoup me viennent à l'esprit en même temps et j'ai du mal à choisir 🙄

Qu'est-ce qui te permet d'écrire des choses aussi odieuse ?

j'ai retranscrit le mail tel que je l'ai reçu !

mais peut-être as-tu la connaissance universelle et toutes les réponses en ta possession, au quel cas nous t'écoutons ...

victor - 13 Déc 2012 18:48

Sujet du message: Re: communiuqué UFA bidon ?

valinco a écrit:

olavthor a écrit:

cyrildu92 a écrit:

valinco a écrit:

adieso a écrit:

Je suis très dubitatif quand à l'authenticité de ce que je viens lire ...

Si on pouvait commencer par éclaircir ce point, ça évitera peut-être quelques pics de tension.

bizarre bizarre c'est même pas sur le site officiel de l' UFA

**Tout est là:**

http://www.armes-ufa.com/IMG/pdf/GA448-12-12_ACTUALITE.pdf

winchcoyote56 - 13 Déc 2012 18:49

Sujet du message: Re: communiqué UFA bidon ?

Disons que les membres de l'unpact (les membres du bureau) ne font pas partie du sérail et ils n'ont "donc" pas été accueillis à bras ouvert.

D'autant que la méthode qui a toujours prévalu est la discrétion la plus absolue sur les négociations menées avec l'administration.

Une association qui entend prendre le contre pied complet en communiquant les infos quasi en temps réel à ses adhérents (et aux autres), ça dérange.

Il faut donc du temps pour que les choses se fassent. On ne révolutionne pas des habitudes anciennes aussi vite.

Pour ma part, le communiqué triomphant publié par le "communiquant" du comité guillaume tell après la première mouture du projet de loi (qui était une horreur pour les usagers) me reste toujours en travers de la gorge. Heureusement, je ne suis que simple adhérent de l'unpact. 😊

le herisson - 13 Déc 2012 19:03

Sujet du message: Re: communiqué UFA bidon ?

Cyril

JC ne parlait pas de toi mais de la prose de JJBuigne 😊
maintenant si cette même prose a pour but de semer le bordel par vengeance entre les associations de défense, c'est pas tres intelligent..... 😊



Philblack - 13 Déc 2012 19:15

Sujet du message: Re: communiqué UFA bidon ?

nanard35 a écrit:

(...) Et j'avais déjà bien perçu à l'époque un malaise (après qq échanges avec JJ Buigné) et le tirage entre eux et l'Antac.

Maintenant au vu des propos échangés ici, je ressens la même chose entre l'UNPACT et l'ADT-UFA.

Et là franchement ca me chagrine (je me répète désolé)!

Tu te chagrines pour pas grand-chose. Il n'y a pas de tirages entre l'UNPACT et l'ADT-UFA. Il n'y a tout simplement rien. Les commentaires en analyse de Gilles sont objectifs. Nous n'allons pas laisser dire n'importe quoi. Et ces commentaires ne sont pas révélateurs d'une mauvaise entente entre les deux associations. Ils sont juste révélateurs d'une mauvaise entente (compréhension) par l'ADT-UFA des textes en cours de rédaction. L'ADT-UFA ne se préoccupe pas des collectionneurs et ne pas forcément toute la sensibilité requise pour appréhender ce

que des collectionneurs et n'a pas forcément toute la sensibilité requise pour appréhender ce qui concerne les armes de sport ou de loisir.

Nous avons à l'UNPACT, et je parle de son conseil d'administration, des collectionneurs et des chasseurs, des tireurs et un armurier, plus un expert en armement et rechargement, ce qui nous permet de cerner très rapidement les écueils concernant toutes les activités correspondantes. C'est sans doute ce qui nous permet de ne pas nous laisser balader et aveugler par des jets de poudre aux yeux. C'est peut-être aussi ce qui fait qu'on hésite à nous faire entrer à la table des discussions. Parce que nous nous ne disons pas "amen". Mais nous sommes un peu des pit-bulls, nous ne lâchons pas grand-chose et nous ne sommes pas près de renoncer à quoi que ce soit.

Et si nous échouons dans nos actions en ce moment, Gilles vous l'a déjà dit plus haut : il n'est pas exclu que nous fassions appel aux membres de l'UNPACT pour manifester leur désaccord, et ceci avant qu'il ne soit trop tard.

mac millan - 13 Déc 2012 19:44

Sujet du message: Re: communiqué UFA bidon ?

Philblack a écrit:

nanard35 a écrit:

(...) Et j'avais déjà bien perçu à l'époque un malaise (après qq échanges avec JJ Buigné) et le tirage entre eux et l'Antac.
Maintenant au vu des propos échangés ici, je ressens la même chose entre l'UNPACT et l'ADT-UFA.
Et là franchement ca me chagrine (je me répète désolé)!

Tu te chagrines pour pas grand-chose. Il n'y a pas de tirages entre l'UNPACT et l'ADT-UFA. Il n'y a tout simplement rien. Les commentaires en analyse de Gilles sont objectifs. Nous n'allons pas laisser dire n'importe quoi. Et ces commentaires ne sont pas révélateurs d'une mauvaise entente entre les deux associations. Ils sont juste révélateurs d'une mauvaise entente (compréhension) par l'ADT-UFA des textes en cours de rédaction. L'ADT-UFA ne se préoccupe que des collectionneurs et n'a pas forcément toute la sensibilité requise pour appréhender ce qui concerne les armes de sport ou de loisir.

Nous avons à l'UNPACT, et je parle de son conseil d'administration, des collectionneurs et des chasseurs, des tireurs et un armurier, plus un expert en armement et rechargement, ce qui nous permet de cerner très rapidement les écueils concernant toutes les activités correspondantes. C'est sans doute ce qui nous permet de ne pas nous laisser balader et aveugler par des jets de poudre aux yeux. C'est peut-être aussi ce qui fait qu'on hésite à nous faire entrer à la table des discussions. Parce que nous nous ne disons pas "amen". Mais nous sommes un peu des pit-bulls, nous ne lâchons pas grand-chose et nous ne sommes pas près de renoncer à quoi que ce soit.

Et si nous échouons dans nos actions en ce moment, Gilles vous l'a déjà dit plus haut : il n'est pas exclu que nous fassions appel aux membres de l'UNPACT pour manifester leur désaccord, et ceci avant qu'il ne soit trop tard.

Et nous serons présents 🙄👍👏

valinco - 13 Déc 2012 19:51

Sujet du message: Re: communiqué UFA bidon ?

mac millan a écrit:

Philblack a écrit:

nanard35 a écrit:

(...) Et j'avais déjà bien perçu à l'époque un malaise (après qq échanges avec JJ Buigné) et le tirage entre eux et l'Antac.
Maintenant au vu des propos échangés ici, je ressens la même chose entre l'UNPACT et l'ADT-UFA.
Et là franchement ca me chagrine (je me répète désolé)!

Tu te chagrines pour pas grand-chose. Il n'y a pas de tirages entre l'UNPACT et l'ADT-UFA. Il n'y a tout simplement rien. Les commentaires en analyse de Gilles sont objectifs. Nous n'allons pas laisser dire n'importe quoi. Et ces commentaires ne sont pas révélateurs d'une mauvaise entente entre les deux associations. Ils sont juste révélateurs d'une mauvaise entente (compréhension) par l'ADT-UFA des textes en cours de rédaction. L'ADT-UFA ne se préoccupe que des collectionneurs et n'a pas forcément toute la sensibilité requise pour appréhender ce qui concerne les armes de sport ou de loisir.

Nous avons à l'UNPACT, et je parle de son conseil d'administration, des collectionneurs et des chasseurs, des tireurs et un armurier, plus un expert en armement et rechargement, ce qui nous permet de cerner très rapidement les écueils concernant toutes les activités correspondantes. C'est sans doute ce qui nous permet de ne pas nous laisser balader et aveugler par des jets de poudre aux yeux. C'est peut-être aussi ce qui fait qu'on hésite à nous faire entrer à la table des discussions. Parce que nous nous ne disons pas "amen". Mais nous sommes un peu des pit-bulls, nous ne lâchons pas grand-chose et nous ne sommes pas près de renoncer à quoi que ce soit.

Et si nous échouons dans nos actions en ce moment, Gilles vous l'a déjà dit plus haut : il n'est pas exclu que nous fassions appel aux membres de l'UNPACT pour manifester leur désaccord, et ceci avant qu'il ne soit trop tard.

Et nous serons présents 🙄👍👏

Oh que oui, tous ensemble avec l'UNPACT !

nanard35 - 13 Déc 2012 20:02

Sujet du message: Re: communiqué UFA bidon ?

Citation:

Tu te chagrines pour pas grand-chose. Il n'y a pas de tirages entre l'UNPACT et l'ADT-UFA. Il n'y a tout simplement rien. Les commentaires en analyse de Gilles sont objectifs. Nous n'allons pas laisser dire n'importe quoi. Et ces commentaires ne sont pas révélateurs d'une mauvaise entente entre les deux associations. Ils sont juste révélateurs d'une mauvaise entente (compréhension) par l'ADT-UFA des textes en cours de rédaction. L'ADT-UFA ne se préoccupe que des collectionneurs et n'a pas forcément toute la sensibilité requise pour appréhender ce qui concerne les armes de sport ou de loisir.

Tant mieux et je me réjouis de lire cela. Pour autant, on peut critiquer (constructivement comme l'a fait Gilles78) des dires (ici ceux de M JJ Bigne) sans pour autant le trainer dans la boue (1 ou 2 posts m'ont parus un peu limite tout de même).

Citation:

Nous avons à l'UNPACT, et je parle de son conseil d'administration, des collectionneurs et des chasseurs, des tireurs et un armurier, plus un expert en armement et rechargement, ce qui nous permet de cerner très rapidement les écueils concernant toutes les activités correspondantes. C'est sans doute ce qui nous permet de ne pas nous laisser balader et aveugler par des jets de poudre aux yeux. C'est peut-être aussi ce qui fait qu'on hésite à nous faire entrer à la table des discussions. Parce que nous nous ne disons pas "amen". Mais nous sommes un peu des pit-bulls, nous ne lâchons pas grand-chose et nous ne sommes pas près de renoncer à quoi que ce soit.

Je veux bien croire que vous soyez plus représentatifs de toutes nos passions rattachées aux armes et au tir sous toutes ses formes et donc très à même de défendre au mieux nos intérêts à tous !

Citation:

Et si nous échouons dans nos actions en ce moment, Gilles vous l'a déjà dit plus haut :

Et si nous échouons dans nos actions en ce moment, Gines vous l'a déjà dit plus haut : il n'est pas exclu que nous fassions appel aux membres de l'UNPACT pour manifester leur désaccord, et ceci avant qu'il ne soit trop tard.

Vous pouvez compter sur moi bien entendu si il faut agir : pétitions, écrits, autres ...
 Merci à vous pour votre détermination et votre temps passé 🙏!

HALO - 13 Déc 2012 20:19

Sujet du message:

C'est bien pour ça qu'on se sent quelquefois "utilisés", parce qu'il arrive que nous causions avec des gens pas si mal informés 🗣️ ... et que nous orientations certains choix.

En bon crypto-trotskyos, on va continuer à faire de l'entrisme.

Et si ça ne marche pas, ben il nous restera à foutre le boxon un peu partout. Vu l'ambiance générale, ça ne pourra pas nuire. Ça ajoutera simplement aux préoccupations de quelques-uns, et ça, ça nous irait bien.



JC - 13 Déc 2012 22:29

Sujet du message: Re: communiqué UFA bidon ?

cyrildu92 a écrit:

bonsoir à tous,

cyrildu92 a écrit:

Je suis très dubitatif quand à l'authenticité de ce que je viens lire ...

Si on pouvait commencer par éclaircir ce point, ça évitera peut-être quelques pics de tension.

je ne prends ni part pour les uns ou pour les autres, je suis simplement dubitatif a la lecture de certaines choses, genre :

les calibres classés en catégorie A seront limités au 7,62x39, 5,45x39, la 12,7x50 parce qu'elle perce les blindages

je ne comprends pas trop, les 7.5X55, 7.62X51 et autre 5.56X45 ont tous une version perfo, alors tout sera en A ?

JC a écrit:

Vu le nombre de sonneries et d'erreurs factuelles grossières contenues dans les propos rapportés par le premier post, il serait sans doute utile que les modos ferment cette boîte à rumeurs débiles 🙄
 Ca serait bien car nous n'apparaîtrions pas comme des..., disons des..., je cherche mes mots mais beaucoup me viennent à l'esprit en même temps et j'ai du mal à choisir 🙄

Qu'est-ce qui te permet d'écrire des choses aussi odieuse ?

j'ai retranscrit le mail tel que je l'ai reçu !

mais peut être ce tu la connaissance universelle et toutes les réponses en ta possession, ou

mais peut-etre as-tu la connaissance universelle et toutes les reponses en ta possession, au quel cas nous t'écoutons ...[/quote]

Toutes mes excuses si ma formulation n'était pas assez claire. Je visais bien entendu le texte que tu as retranscrit, pas toi.
Dont acte.

Sur le fond, je maintiens.

A, B, B-A, BA. Visiblement les bases de la lecture ne sont pas assimilées par l'auteur de ce "truc" 😞. Je n'ai aucune connaissance universelle, mais un petit retour en arrière sur des débats parlementaires et la simple lecture du texte définitif ne laissent guère d'ambiguïté et permettent de voir tout de suite ce qui cloche dans le propos de l'ADT (exemple: il n'y a PAS de dérogation au principe d'interdiction de la A pour les tireurs. Point. Et les fameux calibres maintenus classés le seront donc en B, avec possibilité d'autorisation). Au bout de presque un an, on pourrait croire que ça aurait été assimilé, mais non en fait.

Je suis d'ordinaire plus modéré, on me le reproche parfois, mais là, vraiment... 🤔

Gilles78 - 13 Déc 2012 22:37

Sujet du message: Re: communiqué UFA bidon ?

JC a écrit:

...Et les fameux calibres maintenus classés le seront donc en B, avec possibilité d'autorisation). Au bout de presque un an, on pourrait croire que ça aurait été assimilé, mais non en fait.

Bienvenue au club de ceux qui rabâchent les mêmes propos parce qu'ils ont pris soin de lire attentivement les textes et de regarder les échanges qui ont été largement diffusés.

Comme d'habitude : le texte, tout le texte, rien que le texte. 🙌

A force on va bien finir par y arriver... pour ceux qui veulent bien entendre, parce qu'il n'y a pire sourd que celui qui ne le veut pas. 🙄

Les heures sont au format GMT + 1 Heure

Powered by [phpBB](#)